

**Compte-rendu de l'assemblée générale du conseil de quartier
« Dorignies » - renouvellement du tiers sortant
du jeudi 24 novembre 2022 - 19h00/21h00 – Corons verts**

Etaient présents :

- Elus : M. le Maire, Mme DELATTRE, M. MAZY, Mme STIERNON, Mme AHANTAT, Mme OULAHCENE, M. LANCLU, M. CARUYER
- Membres du conseil de quartier : Mme LIEGEOIS, M. OUBEKHTI, Mme PINTE, M. NICODEME, M. COUSIN.
- Candidats au conseil de quartier : M. ARNOULD, M. HADDOUCHE, Mme MORTREUX, Mme PINTE, Mme WALLA, M. WALLA.
- Service démocratie participative : Mme CAPELLE.

Etaient excusés :

- Membre du conseil de quartier : Mme MARÉCALLE, M. STIEVENART.

Etaient absents :

- Membres du conseil de quartier : Mme SICCHIO, Mme TONNOIR,

Mme DELATTRE, adjointe au Maire pour les quartiers de « Dorignies » et « Gayant/fbg de Paris » souhaite la bienvenue à chacun et chacune. Elle remercie M. le Maire ainsi que ses collègues du conseil municipal présents pour cette assemblée générale du conseil de quartier. Elle précise que la réunion se tiendra en 2 temps avec d'abord le tirage au sort du renouvellement du tiers sortant et ensuite un temps d'échanges entre habitant.e.s et élu.e.s.

Mme DELATTRE rappelle que les conseils de quartier, mis en place sur Douai en 2014 sont désormais 8 depuis 2020. Ils sont gérés par une charte de fonctionnement. Chacune de ces instances fonctionne avec 3 collègues : habitants, acteurs économiques et associations. Le nombre de sièges par collège est fonction du nombre de bureaux de vote dans le périmètre dudit conseil de quartier.

Mme DELATTRE liste quelques réalisations faites depuis 2020 suite aux remontées du conseil de quartier :

- La pose de tables pique-nique à la Tour Delattre
- La sécurisation des abords de l'école Buisson
- Les aménagements du quai de Boisset

Mme DELATTRE souligne également l'investissement des membres de cette instance notamment dans le porte à porte rue Charcot et la participation active lors de la présentation du Plan Local d'Urbanisme.

I – RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL DE QUARTIER

Concernant le conseil de quartier de Dorignies, Mme CAPELLE précise que la délibération du conseil municipal permet d'avoir 14 membres (2 acteurs économiques, 2 associations, 8 habitants (4 par bureau) et 2 personnes désignées par M. le Maire.

6 candidatures d'habitants ont été reçues pour 8 postes à renouveler (1 acteur économique, 5 habitants et 2 personnes à désigner).

- 1^{er} tirage :
 - Acteurs économiques : *aucune candidature* → report d'un poste sur le collège habitant
 - Collège habitants :
 - Secteur Treuffet (bureau n°6) :
 1. Mme Mélanie WALLA
 2. M. Alexandre WALLA
 3. Mme Priscillia MORTREUX
 - Secteur E. Lenglet (bureau n° 16) :
 1. Mme Michèle PINTE
 2. M. Jean-Luc ARNOULD
 - Report du collège acteurs économiques sur le collège habitants :
 1. M. Abdelrane HADDOUCHE

Conformément à la charte, M. le Maire pourra désigner deux personnes qui viendront rejoindre le conseil de quartier de Dorignies.

Dans l'attente de ces nominations, la nouvelle composition du conseil de quartier « Dorignies » est la suivante :

- Acteurs économiques : Mme Amandine MARÉCALLE
- Associations : Club de prévention spécialisée la bouée des jeunes : M. Grégory NICODEME, Centre social de Dorignies : M. Yves COUSIN.
- Habitants : Mme Sylvie LIEGEOIS-AZZOUZ, Mme Mélanie WALLA, M. Alexandre WALLA, Mme Priscillia MORTREUX, M. Abdelrane HADDOUCHE, M. Karim OUBEKHTI, M. Michel STIEVENART, Mme Michèle PINTE, M. Jean-Luc ARNOULD.

Les élu.e.s. félicitent les nouveaux membres du conseil de quartier.

La seconde partie de l'assemblée générale est consacrée à un temps d'échanges.

II – ECHANGES ENTRE HABITANTS ET ELUS

En préambule de cet échange, M. le Maire informe que, prochainement, 2 associations caritatives : la croix Rouge et les restos du cœur seront accueillies rue des Trannois.

	Questions et remarques de l'assemblée	Réponses des élu(e)s
1	Salle de sports Théo Bouton. Cette salle est dégradée. Il y a des fuites dans les toilettes PMR. La présence de rats est constatée. Les paniers de basket sont-ils conformes ? Est-il envisageable d'en poser à l'extérieur ?	Un point sera fait avec les services concernés. Pourquoi pas ; la question sera à étudier par les services concernés.

	<p>Est-il possible de refaire le sas en PVC ?</p> <p>Est-il possible que la salle de sports Théo Bouton reste ouverte pendant les vacances scolaires ?</p>	<p>Oui, si cela fait partie des investissements décidés en 2020.</p> <p>La décision de fermer les salles de sports pendant les vacances scolaires a été prise car les clubs arrêtent largement leurs activités pendant cette période. C'est une décision qui permet de réduire les dépenses énergétiques.</p>
2	<p>Château Treuffet – locations</p> <p>Lors d'une location, le chauffage n'était pas allumé.</p> <p>Difficultés de se stationner dans la cour du château Treuffet pour ceux qui ont loué la salle quand il y a un match de basket.</p>	<p>La ville ne dispose pas d'agent pour faire la régulation du parking. Il n'est pas possible de réserver des places pour la location.</p>
3	<p>Rue de l'Eglise – Trou à la sortie de l'école St Vincent de Paul – Ce trou est très gênant : les roues de voitures s'y bloquent.</p>	<p>Le service voirie sera alerté.</p>
4	<p>Rue Edith Piaf : beaucoup de déchets</p>	
5	<p>Angle de la rue des Trannois et de la rue des Alizés : le stop n'est pas bien respecté par les automobilistes.</p>	<p>La police sera sensibilisée pour y faire des passages.</p>
6	<p>Problème avec la distribution des sacs poubelles par Douaisis Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de sacs éventrés en raison d'une mauvaise coupe, - Lors de la distribution à domicile, le livreur ne sonne pas forcément 	<p>Le service jardins et cadre de vie établira un courrier à Douaisis Agglo pour les en informer.</p>
7	<p>Problème d'éclairage dans le quartier : les lumières sont restés allumées la journée et étaient éteintes la nuit.</p>	<p>Le service voirie est au courant. C'est un problème qui relève d'Enedis. Le sujet est en cours de traitement.</p>
8	<p>Rue du pont de la Deûle – Le dos d'âne est inefficace, les riverains s'en plaignent.</p> <p>Les automobilistes continuent à rouler à vive allure.</p>	<p>M. le Maire répond que pour être totalement efficace, il en faudrait un 2nd mais que celui-ci devrait être placé sur la commune de Flers.</p> <p>La police nationale sera alertée sur ces problèmes de vitesse.</p>
9	<p>Quel avenir pour le terrain où se trouve le « Mille Club » ?</p>	<p>Il n'y a rien de prévu pour l'instant. Le secteur est en ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) mais avec peu de financement de l'Etat.</p> <p>La priorité est de démolir ce bâtiment de construction légère.</p> <p>La réflexion porte plus sur du logement, comme sur le terrain Sadchar, l'ancien terrain de basket.</p> <p>Les habitants seront concertés, rien n'est décidé à l'heure actuelle.</p>
10	<p>Antenne Tour Delattre – Risque d'impact sur la santé.</p>	<p>Les antennes sont nécessaires pour l'utilisation des téléphones portables.</p> <p>Mme STIERNON précise que si le propriétaire du terrain est d'accord avec le fournisseur (la société de radiophonie), la</p>

		collectivité territoriale ne peut pas refuser. Les antennes sont imposées par l'Etat car elles sont déclarées d'intérêt collectif. Il existe néanmoins la possibilité de faire des relevés d'ondes gratuitement auprès d'un organisme indépendant : l'ANFR (agence nationale des fréquences).
11	PLU – des habitants s'interrogent sur la possibilité d'avoir des commerces sur des Trannois et rue du Pont de la Deûle ;	Mme STIERNON rappelle que l'enquête publique se déroule du 14 novembre au 16 décembre 2022. Des propositions ont été faites pour avoir une centralité commerciale dans le quartier de Dorignies : rue Jean Jaurès et rue de l'Eglise. Si un commerce existe déjà, il reste ouvert tant qu'il garde sa destination de « commerce ». Si le commerçant vend et que le bâtiment change de destination (en « logement » ou en « bureau »), ce bâtiment ne pourra pas redevenir un commerce si la rue n'a pas été indiquée comme « commerciale ». Il est donc impératif que les remarques soient faites auprès de l'enquêteur public afin d'être notifiées et prises en compte.
12	Un commerce comme Lidl ou Aldi est-il envisageable dans le quartier de Dorignies ? Il est difficile pour les personnes âgées de se déplacer.	Cela semble complexe dans le sens où le quartier se situe à mi-chemin entre le centre Leclerc et Flers. Au regard de la zone de chalandise, il n'est pas sûr qu'un supermarché s'installe. Pour les plus de 65 ans, le CCAS propose les services de la navette pour aller faire les courses.
13	Est-il possible d'avoir une communication sur toutes les aides possibles par le CCAS ?	Le Douai Notre Ville peut faire le relais des informations. M. MAZY précise que le CCAS envoie les informations à tous les douaisiens de plus de 65 ans.
14	Les jeunes n'ont pas d'opportunité de pratiquer du sport à Dorignies – Il n'y a que le basket...dans une salle qui se dégrade. Beaucoup de jeunes voudraient faire du foot mais, il est impossible de rentrer en bus à 21h. Est-il possible de donner l'accès aux jeunes du quartier au Sporting Club de Douai ?	M. le Maire répond qu'il y a beaucoup d'infrastructures à côté du quartier : la salle de la Tour des Dames, la salle de sports Soulyard, le parc Vernier. Vu le coût d'un terrain de foot, il n'y en aura pas à Dorignies. D'autres secteurs de la ville n'ont pas non plus ce genre de terrain : la Clochette ou le faubourg de Béhune.
15	Situation des migrants dans le douaisis. Le cas d'une famille de Syriens suivis par ADOMA est évoqué : ils sont à Dorignies, Tour Delattre, depuis 2 ans. Leur logement leur a été mis à disposition par la Préfecture. La famille est très bien intégrée	M. le Maire évoquera la situation à M. KHERAKI, adjoint au logement.

	dans le monde associatif du quartier. Ils sont désormais en fin d'accompagnement et vont devoir quitter le quartier pour un autre de Douai.	
--	---	--

Une question, en dehors du quartier de Dorignies est posée : une association peut-elle interdire à une personne, membre d'une autre association, de venir ? M. le répond qu'une association peut limiter l'entrée à un événement si celui-ci n'est ouvert qu'aux adhérents. En revanche, si l'événement est ouvert à tous, on ne peut pas interdire à quelqu'un de venir sous prétexte qu'il est membre d'une autre association.

Mme DELATTRE convie les membres du conseil de quartier à venir faire la photo. M. le Maire se joint à elle pour remercier encore toutes les personnes présentes. La réunion se termine à 21h00.